AVANT ART. PREMIER N° 566

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **SOUS-AMENDEMENT**

N º 566

présenté par Mme Ménard

à l'amendement n° 71 de Mme Louwagie

-----

#### ARTICLE ADDITIONNEL

## **AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

À l'alinéa 2, après le mot :

« une »,

insérer les mots :

« exonération ou une ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à soutenir plus particulièrement les commerces affectées par les fermetures administratives liées à l'état d'urgence sanitaire.